



Convention contre
la torture et autres peines
ou traitements cruels,
inhumains ou dégradants

Distr.
GENERALE

CAT/C/SR.281-298/Add.1/Corrigendum
3 août 1998

Original : FRANCAIS

COMITE CONTRE LA TORTURE

Dix-huitième session

COMPTE RENDUS ANALYTIQUES DES 281^{ème} A 298^{ème} (deuxième partie) SEANCES

Tenues au Palais des Nations, à Genève,
du 28 avril au 9 mai 1997

Rectificatif

On trouvera dans le présent document les rectifications applicables au texte français qui ont été apportées par les membres du Comité contre la torture, les délégations et le Secrétariat aux comptes rendus analytiques des séances tenues par le Comité au cours de sa dix-huitième session (CAT/C/SR.281 à 298/Add.1).

Les comptes rendus analytiques des séances susmentionnées seront tenus pour définitifs après la publication du présent rectificatif.

285^{ème} séance

Page de couverture

Remplacer l'intitulé du sommaire par ce qui suit :

Examen des rapports présentés par les Etats parties en application de l'article 19 de la Convention (suite)

Page 2

Remplacer l'intitulé par ce qui suit :

EXAMEN DES RAPPORTS PRESENTES PAR LES ETATS PARTIES EN APPLICATION DE L'ARTICLE 19 DE LA CONVENTION (point 4 de l'ordre du jour) (suite)

288ème séance

Paragraphe 4, sixième ligne

Au lieu de l'article 172 lire le paragraphe 2 de l'article 7

Paragraphe 8

Huitième ligne : au lieu de Le prisonnier peut lire Les prisonniers peuvent

Insérer un nouveau paragraphe qui se lit comme suit :

9. Le Procureur général vient de publier des directives relatives à la détention provisoire de plus de trois mois. Le procureur de district doit à présent approuver la décision du chef de la police locale tendant à demander à la cour de prolonger la détention provisoire au-delà de trois mois. En outre, les procureurs de district doivent, une fois par an, informer le Procureur général de tous les cas pour lesquels la détention provisoire dépasse trois mois.

Et renuméroter les paragraphes qui suivent en conséquence.

Paragraphe 9

Quatrième et cinquième lignes : au lieu de Des procédures de recours spéciales en cas d'isolement lire Des règles concernant la détention provisoire et l'isolement

Septième ligne : au lieu de cette peine lire la détention provisoire et de l'isolement cellulaire

Paragraphe 16

Après le paragraphe 16 (nouveau paragraphe 17) insérer un nouveau paragraphe qui se lit comme suit :

18. Les règles danoises concernant l'examen des plaintes contre la police décrites aux paragraphes 32 à 34 du premier rapport du Danemark (CAT/C/5/Add.4) ont été remplacées le 1er janvier 1996 par un système excluant la participation de la police à l'examen des plaintes à son encontre. Les plaintes concernant l'attitude des personnels de police et l'examen pénal contre ces personnels sont à présent étudiées par les procureurs de district qui prennent les décisions y relatives. Les décisions des procureurs de district peuvent faire l'objet d'appels auprès du Procureur général. Il est important de noter que le procureur de district et le Procureur général sont indépendants de la police danoise. En outre, les conseils qui examinent les plaintes contre la police ont été nommés pour inspecter de manière continue la façon dont les procureurs de district examinent les plaintes.

Et renuméroter les paragraphes qui suivent en conséquence.

Page 5, paragraphe 19, cinquième ligne

Au lieu de a demandé lire demandera

Paragraphe 29, troisième à sixième lignes

Remplacer le texte par ce qui suit :

la justice. Aux termes de la loi sur l'administration de la justice, le procureur peut demander à la cour d'arrêter des suspects pendant une enquête. Conformément à la même loi, tout suspect dont l'innocence est prouvée par la suite a droit à réparation.

292ème séance

Page 6, paragraphe 3, troisième et quatrième lignes

Remplacer le texte par ce qui suit :

sous toutes ses formes. Depuis 1989, des progrès importants ont été faits dans ce domaine pour éliminer totalement la torture. Toutefois, des cas isolés de mauvais traitements sont encore signalés qui sont le fait de certaines personnes qui ont conservé des mentalités du passé, actes qui pourtant ne reflètent pas la conduite du gouvernement. Après 34 ans de dictature, un

293ème séance

Page de couverture

Dans l'intitulé du compte rendu au lieu de 6ème lire 293ème

Page 2, intitulé

Au lieu de (point 3 de l'ordre du jour) lire (point 4 de l'ordre du jour)

Page 8

Au lieu de 33. M. PIKIS lire 32. M. PIKIS

et renuméroter les paragraphes qui suivent en conséquence.

295ème séance

La date de la séance doit se lire mercredi 7 mai 1997
